

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

**Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2020  
Séance du 28 février 2020**

**N° 25**

**Objet : Aménagement  
écotouristique de la retenue de  
l'Escale - convention de  
subrogation avec le Syndicat Mixte  
d'Aménagement du Val de  
Durance (SMAVD) pour la  
réalisation d'une aire de  
découverte de la Durance sur la  
commune de Volonne**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n° 4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

**Etaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle  
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine  
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 2)  
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Chidéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel**

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 09/09/2020**

**Application en ligne E-registre.com**

**99\_DE-004-20067497-20200228-25\_28022120**

**Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération (PAA) assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement écotouristique de la retenue de l'Escale, action prioritaire inscrite dans les plans d'actions de sa stratégie touristique et de l'Espace Valléen Durance - Provence.

Dans le cadre de sa compétence de mise en valeur de la Durance sur le territoire des collectivités territoriales qui le composent, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance (SMAVD) a identifié le site de la Retenue de l'Escale comme particulièrement intéressant et souhaite au regard de ses missions de mise en valeur des paysages duranciens s'associer au projet de valorisation écotouristique porté par PAA

La participation du SMAVD consisterait à prendre en charge la réalisation d'une des aires de découverte de la Durance située sur la commune de Volonne, sur du domaine concédé EDF.

L'aménagement comprend cinq pupitres illustrant chacun un tronçon de 60 km de la Durance de sa source jusqu'à sa confluence avec le Rhône afin de mettre en valeur les paysages remarquables, la biodiversité et les aménagements hydrauliques des différentes sections.

Par convention du 7 février 2008, EDF concessionnaire de la retenue de l'Escale par arrêté du 30 octobre 1963, a mis à disposition l'ensemble des berges de la retenue à la Communauté de Communes de la Moyenne Durance afin qu'elle puisse y développer, en autres, des actions de mise en valeur de l'environnement.

Cette convention a été transférée de plein droit à Provence Alpes Agglomération (PAA), créée le 1er janvier 2017 dans le cadre de la recomposition territoriale ayant engendré la fusion de cinq intercommunalités dont faisait partie la Communauté de Communes de la Moyenne Durance.

L'article 14 de cette convention autorise Provence Alpes Agglomération à déléguer l'exercice de ces missions à des personnes publiques sous réserve de l'établissement de conventions dites de subrogation.

Il est donc proposé de mettre en œuvre une convention de subrogation entre PAA et le SMAVD, avec pour objet :

- La mise à disposition par PAA au SMAVD d'une partie du domaine concédé EDF correspondant à l'espace nécessaire au projet d'aménagement de l'aire de valorisation de la Durance,
- Le portage de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de cette aire de découverte par le SMAVD, pour un montant évalué à 15 000 € H.T.
- La définition des conditions respectives de reprise en gestion des aménagements par PAA, qui devra en s'assurer l'entretien et l'exploitation à l'issue des travaux.

Il vous est demandé :

- D'approuver la convention de subrogation avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance (SMAVD) pour la réalisation d'une aire de découverte de la Durance sur la commune de Volonne.
- D'autoriser la Présidente à signer ladite convention.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2020

Application agrée E-legalis.com  
99\_DE-904-200067437-20200228-25\_20022020

